



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU BUREAU
DU JEUDI 18 AOUT 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix huit août, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents: Mme Martine PARÉ - MM Denis BERTHOLOM – Vincent COWET – Roland GASTINE – Tibault GROLLEMUND – Didier GUILLOTIN – Raymond HOUEIX – Yannick LE BORGNE – Bernard LE BRETON - Jérôme RÉGNIER – Dominique RIGUIDEL.

Étaient excusés : Mme Pascale GILLET – MM Bruno LE BORGNE – Benoît ROLLAND.

Secrétaire de séance : M. Didier GUILLOTIN.

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

GESTION DE L'ASSEMBLÉE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 juin 2022

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès-verbal du 17 juin 2022, le Président le soumet au vote.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2022.

INFORMATION ET PROSPECTIVES

- 2) Point de situation sur la sécheresse en Morbihan

Dominique RIGUIDEL remercie les membres du Bureau de leur présence à cette réunion de Bureau organisée en urgence en raison de la crise sécheresse et plus particulièrement Vincent COWET et Bernard LE BRETON très investis sur cette problématique.

Il souhaite informer les élus de la situation précise des cours d'eau et des échanges qui ont eu lieu à l'occasion des Comités de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE).

Il constate que les services de la DDTM s'appuient sur l'arrêté cadre sécheresse uniquement dans une vision de préservation de la biodiversité et semblent hermétiques à toute vision d'anticipation de l'Eau du Morbihan, pourtant nécessaire pour éviter tout risque de rupture d'alimentation en eau potable sur certains secteurs, dans les mois à venir.

Bernard LE BRETON confirme et précise qu'au delà de cette position, l'ancien préfet souhaitait se limiter à l'application stricte de l'arrêté cadre sécheresse afin de pouvoir ensuite, dresser un bilan avant toute modification. Pourtant, l'arrêté cadre sécheresse ne prend pas totalement en considération la gestion préventive de la ressource nécessaire à l'eau potable.

Vincent COWET confirme également la difficulté à convaincre les services de la DDTM du bien-fondé des requêtes de l'Eau du Morbihan pourtant uniquement motivées, grâce à son expertise et son expérience, par la gestion rationnelle de la ressource, pour mener à bien sa mission d'alimenter en eau potable les abonnés.

Françoise JÉHANNO rappelle l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 plaçant tout le département du Morbihan en crise sécheresse et portant limitation provisoire de certains usages de l'eau pour l'ensemble du département et ses îles.

Elle liste les actions menées à chaque arrêté préfectoral avec notamment :

- la mise en place, sur le site internet de l'Eau du Morbihan, de « pop-up » sur la sécheresse en adéquation avec les arrêtés préfectoraux et sur les économies d'eau avec la campagne #laissepasscouler,
- l'envoi de mails aux communes, membres du Comité Syndical, EPCI, Syndicats et exploitants leur demandant de communiquer sur l'arrêté préfectoral et sensibiliser sur les économies d'eau.

Vincent COWET informe que la gestion préventive de la ressource sur Belle-Île-en-Mer et les campagnes de sensibilisation de la population ont eu un impact favorable sur les consommations. A ce titre, il a émis des réserves, lors de la réunion du CGRE du 11 août 2022, sur le passage en état de crise sécheresse sur Belle-Île-en-Mer. Dans une logique de cohérence de sa communication, le préfet a préféré placer tout le département en crise sécheresse.

Dominique RIGUIDEL confirme les bienfaits de la gestion préventive de la ressource et des campagnes de sensibilisation sur Belle-Île-en-Mer. Il rappelle que la communication développée et martelée depuis 2 ans sur les îles d'Houat et Hoëdic porte également ses fruits.

Françoise JÉHANNO confirme également que la communication, conjuguée avec une bonne gestion et les

travaux entrepris par AQTA sur la Distribution et une gestion fine des ressources, ont permis d'avoir une situation gérable sur les îles.

Elle précise qu'à Belle-Île-en-Mer la communication a été efficacement relayée par la CCBI, le CPIE et l'office de tourisme. Elle comprenait entre autre, des affiches, des stickers et des tee-shirts pour les agents de l'office de tourisme sur lesquels sont indiqué « à Belle Belle-Île-en-Mer chaque goutte compte ». Elle s'interroge sur l'impact de l'accroissement des permis de construire sur la ressource.

Roland GASTINE demande si, au vu des résultats positifs constatés, la campagne de communication à Belle-Île-en-Mer ne pourrait pas servir d'exemple et être reproduite sur le reste du territoire.

Françoise JÉHANNO présente à l'aide d'un diaporama les différents scénarios mis en place ou envisagés pour pallier la sécheresse (arrêt de certaines unités de production, limitation de certaines prélèvements, déstockage des carrières, imports...) sur chaque secteur. Elle précise que toutes les unités de production mises à l'arrêt pour cause de métabolites, ont toutes été remises en service. GMVA a également remis les siennes en service mais pas Lorient agglomération.

Bernard LE BRETON se félicite du choix effectué de faire des demandes de dérogations.

Dominique RIGUIDEL souligne la collaboration entre les producteurs d'eau du Morbihan dans la gestion de la sécheresse.

Françoise JÉHANNO alerte notamment sur la situation préoccupante du territoire de Auray-Quiberon-Terre atlantique et de Roi Morvan communauté.

Territoire d' Auray-Quiberon-Terre atlantique

- Sollicitation accentuée du réseau d'interconnexions et augmentation des importations pour diminuer la production à l'unité de production d'Ar C'Hastell afin de préserver au mieux les stocks d'eau dans les carrières,
- Le 25 juillet, demande de déroger à l'arrêté préfectoral régissant le règlement d'eau du barrage de Tréauray avec une réduction à 65 l/s du débit restitué (soit 1/40^{ème} du module) jusqu'au 31 août 2022,
- Demande de prolongation de dérogation au-delà du 31 août 2022 au 40^{ème} sans limitation de durée.

Dominique RIGUIDEL insiste sur la nécessité d'obtenir un accord de prolongation de la dérogation.

Vincent COWET confirme l'intérêt des dérogations dans la préservation des stocks afin d'éviter toute rupture d'alimentation. Il constate la difficulté d'obtenir des dérogations au 40^{ème} de module.

Arnaud LE GAL précise qu'il reste au 15 août, dans la retenue de Tréauray, 352 366 m³ soit une cote de 17,33 mNGF alors que la limite exploitable est de 15 NGF.

Roland GASTINE informe que AQTA a organisé une réunion avec tous les Maires de la Communauté de communes, le 17 août suite à l'intervention de Eau du Morbihan, pour les informer du risque de rupture d'alimentation du secteur. Les élus se sont montrés favorables en cas de nécessité à couper l'eau quelques heures par jour et organiser une réunion de presse.

Antoine BÉNÉJEAN précise que si la proposition de coupures d'eau, génère une petite réduction des consommations, elle a surtout un effet pédagogique sur la prise de conscience des abonnés aux économies d'eau. Pour autant, la mise en application de cette solution est compliquée au regard de l'altimétrie et du nombre important petits réseaux. De plus les coupures d'eau risquent d'engendrer des fuites et des problèmes sanitaires.

Dominique RIGUIDEL précise qu'à la suite de cette réunion, une conférence de presse a été décidée afin d'informer la population de la situation alarmante.

Territoire de Roi Morvan Communauté

- Secteur non rattaché à l'ossature centrale du réseau d'interconnexions,

- Débit faible de l'Ellé depuis le mois de juin avec l'arrêt de la prise d'eau de Pont Saint-Yves en raison du trop faible débit depuis le 15 juillet,

- Afin de retarder le déstockage des carrières Le Gallic et Barrazer, dérogation au 1/30ème du module dans l'Ellé depuis le 21 juillet, et dérogation au 1/40^{ème} du module depuis le 11 août.

Antoine BÉNÉJEAN informe que la sécheresse a occasionné des mouvements de terrain responsable d'une casse importante des canalisations sur Langonnet et Roudouallec.

Françoise JÉHANNO informe que les gros consommateurs ont reçu un message fin juillet les invitant à diminuer leur consommation.

Elle demande à Jérôme RÉGNIER s'il est possible d'organiser une réunion sur le secteur de Roi Morvan Communauté pour les alerter sur la situation critique. Elle rappelle que STGS a été très réactif en adressant des messages d'alerte aux abonnés.

Jérôme RÉGNIER accepte la proposition et juge important de sensibiliser la population aux économies d'eau, quitte à couper l'eau sur certaines heures. Il informe avoir déjà rencontré Madame la Sous-préfète à ce sujet mais n'est pas sûr de l'avoir suffisamment convaincue. Il confirme également que les agriculteurs se sont reportés massivement sur le réseau dans son secteur fragilisant un peu plus la situation.

Dominique RIGUIDEL souligne la nécessité de faire baisser les consommations par une communication proactive et d'en évaluer l'impact.

Plusieurs échanges entre les élus et les services révèlent que la situation ne devrait pas s'améliorer dans l'immédiat, car si le nombre de touristes va diminuer après le 15 août, beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs se sont déjà reportés sur le réseau d'eau potable, tandis que les modèles météorologiques à 3 mois ne prévoient pas de pluie. Il convient donc d'analyser la situation et définir les décisions politiques tant en matière d'action que de communication.

Françoise JÉHANNO informe que les services de la DDTM considèrent le départ des touristes suffisant pour assurer le maintien des stocks d'eau et ne prennent pas en compte le report sur le réseau public des agriculteurs et des industriels. Elle précise en revanche que l'ARS appuie la position de Eau du Morbihan.

Bernard LE BRETON constate aussi avec regret que les services de la DDTM mettent en doute les simulations effectuées par Eau du Morbihan.

Une discussion s'engage sur la manière de pouvoir faire prendre conscience aux services de l'État de la situation et infléchir leur position à vouloir continuer à préserver tous les usages au détriment de l'eau potable.

Raymond HOUÉIX propose de faire venir la presse en cas de refus d'accord des demandes de dérogations.

Denis BERTHOLOM propose de demander aux services de l'état de s'engager, par écrit, à assumer les conséquences d'un refus de dérogation, en cas de rupture d'alimentation en eau potable sur le territoire.

Roland GASTINE souligne que cette situation inédite aura un impact sur les élus avec une prise en compte d'une communication nécessaire sur les économies d'eau même en dehors de la saison.

Françoise JÉHANNO précise qu'elle est régulièrement sollicitée par la presse. Elle demande aux élus quel message ils souhaitent passer. Doit-elle évoquer un risque de rupture d'alimentation en eau potable ? Doit-elle parler du risque d'un Plan ORSEC ? Doit-elle demander à la presse une diffusion localisée sur les secteurs en difficulté ou sur tout le département ?

Elle évoque également l'interview programmée avec France 3 la semaine 34 sur Belle-Île-en-Mer.

Dominique RIGUIDEL estime délicat que l'interview soit réalisée sur le territoire Belle-Île-en-Mer qui justement n'est pas en situation critique.

Vincent COWET propose de mettre en avant que l'île ne se retrouve pas en situation critique grâce à une bonne gestion de la ressource mais également à la prise de conscience de la population et des touristes de réduire leur consommation, accompagnée par une efficace campagne de communication de sensibilisation aux économies d'eau.

Françoise JÉHANNO demande si tous les Maires du département doivent être sensibilisés à la solidarité dans le risque de rupture d'alimentation en eau potable de certains secteurs.

Bernard LE BRETON précise que si certains secteurs sont plus touchés que d'autres, la situation de la ressource est tendue partout.

Il est convenu de diffuser un communiqué de presse faisant état général de la situation et visant les 2 secteurs les plus sensibles.

Didier GUILLOTIN prône des messages chocs pour mieux toucher la population.

Yannick LE BORGNE demande si tous les points de pompage potentiels en milieu naturel ont été recensés.

Arnaud LE GAL répond qu'une étude a été effectuée sur les carrières en 2003, mais ne peuvent être concernées que les carrières à proximité d'une unité de production, à l'instar de la carrière de Liscuit à Saint-Avé. Il précise que l'ARS peut autoriser le pompage dans certaines carrières à titre uniquement non potable.

Yannick LE BORGNE demande si Eau du Morbihan peut communiquer auprès des agriculteurs sur leur intérêt à ne pas être équipés d'un réseau fuyard pour l'arrosage afin, d'une part, d'éviter ou de retarder leur report sur le réseau public d'eau potable et d'autre part, de réduire leur consommation.

Françoise JÉHANNO répond que c'est le rôle de la Chambre d'Agriculture de communiquer sur l'optimisation d'un forage et de son réseau.

Vincent COWET précise que la Chambre d'Agriculture est malheureusement plus axée sur la sécheresse des sols que sur les économies d'eau.

Le Bureau prend acte de l'information donnée.

Départ de Tibault GROLLEMUND.

COMPÉTENCE TRANSPORT

- 3) Sécheresse 2022- Travaux urgents - liaison Le Guern / Tréauray

Antoine BÉNÉJEAN rappelle que le pompage dit « de Trémorin » réalisé pendant la sécheresse de 1976 par le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon sécheresse a été démantelé sur injonction de l'Etat.

Un transfert d'eau brute entre le Blavet et la queue de la retenue de Tréauray permettrait d'éviter une rupture d'alimentation en eau potable du secteur d'AQTA au regard du seuil très bas de la retenue de Tréauray. La cote de la retenue est à 17,75 NGF au 8 août 2022 alors que la cote limite de traitabilité est de 15 NGF, soit 3 jours de production, à capacité minimale de l'usine Ar C'Hastell. Les prévisions météorologiques ne prévoient pas pluies significatives dans les 3 mois avenir.

Les pompes d'eau brute de l'unité du Guern permettrait, après la pose de 600 m de canalisation et de petits travaux adaptation de l'unité de production de Guern à Baud, un transfert de 8 000 m³/j permettant ainsi de produire 5 000 m³/j sur Ar C'Hastell.

Il précise que le projet est réversible et sera abandonné quand le Baud-Brech sera réalisé.

Françoise JÉHANNO précise avoir informé les services de l'Etat de ce projet. Une demande de renouvellement de dérogation pour limiter la restitution à l'aval jusqu'à la mi-septembre sera déposée. Elle ajoute qu'il s'agit d'une solution pour éviter la rupture d'alimentation en eau potable, et les problématiques sanitaires qui en

découlent.

Dominique RIGUIDEL insiste pour que les travaux soient fait uniquement si le débit réservé est autorisé à 60 l/s. Il souligne que les travaux relatifs au transfert de l'eau brute d'un bassin à l'eau ne peut l'être qu'à titre exceptionnel, uniquement dans le cadre de l'eau potable et non pas pour alimenter l'aval du Loch. Cela permet de proposer une solution de secours importante dans l'attente de la construction du Baud-Brech qui nécessite un an procédure minimum.

Roland GASTINE propose de solliciter une offre de concours auprès AQTA.

Le Bureau après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en œuvre ces travaux d'urgence de liaison Le Guern/Tréauray ;
- d'autoriser le Président à engager ce projet et signer le marché de pose de canalisation à intervenir avec l'entreprise CISE TP, dans la limite de 250 000 € H.T.
- de solliciter toutes les subventions auxquelles cette opération pourrait être éligible.

QUESTIONS DIVERSES

Françoise JÉHANNO informe le Bureau que la Société Atlantique Génie Civil, entreprise membre d'un groupement non retenu dans l'attribution du marché de travaux de Toutreincq à Gourin, a déposé un référé précontractuel sur la base de plusieurs motifs. L'audience au Tribunal administratif a eu lieu le 17 août sans jugement car la partie adverse a présenté de nouveaux arguments nécessitant une réponse en mémoire.

Vincent COWET demande s'il existe une jurisprudence en la matière.

Françoise JÉHANNO répond par la négative.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président lève la séance.

<p>Signature du Secrétaire de séance Didier GUILLOTIN</p> <p>05/09/2022</p> 	<p>Signature du Président de séance, Dominique RIGUIDEL.</p>  
<p>Date de publication : 19/09/2022</p>	